

Nous sommes là pour vous aider



Association

D'après le :



Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

N° 12156*03

Attention ! Tout dossier incomplet ou remis après le 20 novembre 2026 ne pourra être instruit lors de l'examen principal des subventions par le conseil municipal.

Il sera potentiellement présenté à un autre Conseil Municipal à condition que tous éléments aient été transmis et sous réserve du budget subvention restant disponible.

Dossier de demande de subvention

A REMETTRE AVANT LE 20 NOVEMBRE 2026

Les priorités pour 2027

La ville De Soyaux accompagne prioritairement les associations qui participent au rayonnement du territoire et qui conduisent notamment un projet éducatif, culturel et social, démontrant ainsi :

- la richesse de leur accueil

(Qualité de l'encadrement, intégration des personnes en situation de handicap, promotion de l'égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations, rapprochement entre les générations),

- leur engagement au sein de la Ville

(Développement d'animations sur le territoire, interventions dans les quartiers et accès facilité à la pratique pour tous ; participation aux manifestations organisées par la Ville, mixité urbaine, fonctionnement respectueux de l'environnement et développement durable ; gestion démocratique et transparente).

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- ☐ Première demande
☐ Renouvellement d'une demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques pour vous aider à le remplir
- Une demande de subvention (fiches 1-1, 1-2, 2-1, 2-2, 3)
- Une attestation (fiche 4)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 5)

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de l'État. Il peut être utilisé pour les collectivités territoriales et les établissements publics. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association qui relèvent de l'intérêt général. Dès lors, il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

Le dossier comporte 5 fiches.

→ Fiche n° 1.1 et 1.2: Présentation de votre association

Pour bénéficier d'une subvention, **vous devez disposer** :

- d'un numéro SIRET (**obligatoire pour le versement de la subvention**)
*Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE.
Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)*

→ Fiche n° 2.1: Compte rendu financier et budget prévisionnel de votre association¹

Ce compte rendu est à dupliquer et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été accordée, accompagné du dernier **rapport annuel d'activité**, des **comptes approuvés** du dernier exercice clos ou la fiche « comptes simplifiés » pour les associations dont le budget est inférieur à 10 000 €.

→ Fiche n°2.2: Bilan 2026

Bilan qualitatif et quantitatif de l'action menée en 2026.

→ Fiche n 3: Aide au fonctionnement

Description de l'action projetée pour 2027

Vous devez remplir cette fiche si la demande de subvention est destinée au financement d'une action spécifique que vous souhaitez mettre en place

Si vous sollicitez un financement pour plusieurs actions, vous devez remplir une fiche par action.

→ Fiche n° 4: Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Attention : Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

→ Fiche n° 5: Pièces à joindre

Pour tout renseignement complémentaire

- ☐ sur le site de la ville <http://www.soyaux.fr>, vous pouvez en effet télécharger:
 1. ce dossier en version numérique,
 2. les orientations et renseignements.
- • vous pouvez aussi contacter le service des associations : Soelys@mairie-soyaux.fr

¹ Obligation prévue par l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Cf. arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal officiel du 14 octobre 2006.

² Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

1-1. Présentation de votre association

Identification

Nom :

Sigle :

Objet :

Activités principales réalisées :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

L'association est-elle (cocher la case) : nationale ☐ départementale ☐ régionale ☐ locale ☐

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

Votre association a-t-elle aussi comme adhérentes d'autres associations : non ☐ oui ☐ Si oui lesquelles ?

Identification du responsable de l'association (président(e) ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identités et adresses des structures associatives relevant du secteur marchand avec lesquelles l'association est liée :

.....
.....

2.1 Comptes de résultat et budgets prévisionnels

Si le budget de votre association est inférieur à 10 000 € vous avez la possibilité d'utiliser l'imprimé "comptes simplifiés"

CHARGES (Dépenses)	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
60 – Achat	€	€	€
Achats d'études et prestations de services	€	€	€
Achats de marchandises Electricité,	€	€	€
Eau, gaz, combustibles	€	€	€
Petit équipement (mobilier, matériel)	€	€	€
Autres achats	€	€	€
61 / 62 – Services extérieurs et autres	€	€	€
Locations	€	€	€
Entretien et réparations	€	€	€
Assurance	€	€	€
Documentation	€	€	€
Rémunération personnel extérieur ; honoraires	€	€	€
Publicité, communication	€	€	€
Déplacements, missions et réceptions	€	€	€
Déplacements collectifs	€	€	€
Cotisation	€	€	€
Frais postaux et de télécommunications	€	€	€
Autres charges externes	€	€	€
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	€	€	€
64 – Charges de personnel	€	€	€
Rémunération du personnel	€	€	€
Charges sociales et autres charges de personnes	€	€	€
65 – Autres charges de gestion courante	€	€	€
66 – Charges financières (intérêts, agios...)	€	€	€
67 – Charges exceptionnelles (amendes...)	€	€	€
68 – Dotation aux amortissements, provision et engagements	€	€	€
69 – Impôts sur les bénéfices et assimilés	€	€	€
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	€	€	€
EXCÉDENT (Si Charges < produits)	€	€	€
86 – Emplois des contributions volontaire en nature	€	€	€
Secours en nature	€	€	€
Electricité, eau, gaz, combustibles	€	€	€
Locaux mis à disposition	€	€	€
Prestations de service	€	€	€
Personnel mis à disposition	€	€	€
Personnel bénévole	€	€	€
TOTAL	€	€	€

ELEMENTS DU BILAN

Libellé	2025	2026	2027
Caisse et comptes courants	€	€	€
Livrets	€	€	€
Valeurs immobilières de placement et autres	€	€	€

2.1 Comptes de résultat et budgets prévisionnels (Suite)

Si le budget de votre association est inférieur à 10 000 € vous avez la possibilité d'utiliser l'imprimé "comptes simplifiés"

CHARGES (Dépenses)	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027
70 – Vente de produits, prestations de services, marchandises	€	€	€
Vente de marchandises (buvette...)	€	€	€
Vente de produits	€	€	€
Produits des activités annexes	€	€	€
Prestations de services pour Ville Soyaux	€	€	€
Prestations de service pour autres organismes publics	€	€	€
Prestations de services autres	€	€	€
74– Subventions d'exploitation (à remplir obligatoirement si une subvention a été accordée)	€	€	€
Etat (hors versement ASP ancien CNASEA)	€	€	€
Etat versements ASP (emplois aidés)	€	€	€
CNDS	€	€	€
Conseil Régional Conseil Départemental	€	€	€
Grand Angoulême	€	€	€
Ville de Soyaux	€	€	€
Autres (préciser)	€	€	€
.....	€	€	€
75 – Autres produits de gestion courante	€	€	€
à préciser :	€	€	€
Cotisations à l'activité :	€	€	€
Adhésion à l'association	€	€	€
76 – Produits financiers	€	€	€
à préciser :	€	€	€
77 – Produits exceptionnels	€	€	€
78 – Reprises sur amortissements et provisions	€	€	€
79 – Transferts de charges	€	€	€
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	€	€	€
Déficit (si produits < charges)	€	€	€
87 – Contributions volontaires en nature	€	€	€
Bénévolat	€	€	€
Prestations en nature Ville de Soyaux	€	€	€
Prestations en nature Grand Angoulême	€	€	€
Prestations en nature autres tiers	€	€	€
Dons en nature	€	€	€
TOTAL	€	€	€

ELEMENTS DU BILAN

Libellé	2025	2026	2027
Dettes	€	€	€
Emprunts et dettes assimilées	€	€	€
Dettes fournisseurs	€	€	€

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

(3) Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

COMPTES DE RESULTAT : Réalisé (exercice clos), Prévisionnel (exercice en cours), budget prévisionnel (exercice de la subvention demandée)

☐ Préciser les dates de début et de fin du dernier exercice clos : du __/__/__ au __/__/__

DEPENSES (en euros)	Réa. 2025	Prév.2026	BP 2027	RECETTES (en euros)	Réa.2025	Prév.2026	BP 2027
Achats de produits et services pour manifestation				Recettes des manifestations			
- réalisées au profit de l'association				- réalisées au profit de l'association			
- destinées aux adhérents ou usagers				- destinées aux adhérents ou usagers			
Petit équipement (matériel, outillage...)				Subventions			
Assurances				- Ville de Soyaux			
Frais de fonctionnement (timbres, téléphone,				- Autres (préciser)			
photocopies, fournitures diverses, frais tenue de compte							
bancaire, etc.)							
Déplacements				Dons			
Cotisations versées (aux fédérations, à l'OMS, etc.)				Cotisations des adhérents			
Achat des licences				Vente des licences			
Autres dépenses (préciser)				Autres recettes (préciser)			
Agios bancaires				Intérêts perçus			
DEPENSES TOTALES				RECETTES TOTALES			
A - RESULTATS : Excédent (si recette - dépenses > 0)				RESULTATS : Déficit (si recettes - dépenses < 0)			
TOTAL GENERAL				TOTAL GENERAL			
Evaluation des contributions volontaires en nature							
Nature des contributions volontaires en nature dont bénéficie l'association				Origine des contributions en nature dont bénéficie l'association			
Salle ou locaux mis à disposition de l'association				Prestations en nature Ville de Soyaux			
Personnel bénévole				Bénévolat			
Autres				Autres			
TOTAL				TOTAL			

IV - TRESORERIE

Réalisé 2025	Caisse (espèce)	Comptes bancaires ou postaux	Livrets et autres placements	TRESORERIE TOTALE
Montants en € au dernier jour de l'exercice précédent (a)				
Montants en € au dernier jour de l'exercice (b)				
B - VARIATION DE TRESORERIE (b - a)				

IMPORTANT : La variation de trésorerie et le résultat 2025 doivent être égaux.

2.2. Bilan 2026

Joindre si nécessaire tout document complémentaire

Bilan 2026

Les faits marquants :

Date de votre dernière assemblée générale :
de la prochaine AG :

Les participations à d'éventuels dispositifs ou implication à la vie de la Cité :

PARTICIPATION A LA VIE LOCALE						
Type d'action	Accueil des scolaires (1)	Actions municipales (2)	Actions caritatives (3)	Actions pour la santé (4)	Action d'insertion (5)	Autres actions (6)
Nombre d'actions						

Exemples :

- (1) : accompagnement éducatif ...
(2) : participation aux stages arts et sports, Forum Sport Santé Environnement, animations
(3) : participation au téléthon...
(4) : programme nutrition santé...
(5) : partenariat avec les CSCS, intervention dans les quartiers...

Estimation des publics spécifiques accueillis :

- les enfants - de 13 ans (en %) :
- les jeunes - de 26 ans (en %) : - les jeunes des REP + (en %) :
- les féminines (en %) : - les personnes en situation de handicap (nombre):.....
- les seniors + de 65 ans (en %) :

Rayonnement de la structure

(International, national, régional, départemental ou local)

En résumé : Nombre de bénéficiaires de l'association :

dont
dont
dont

femmes
femmes sojaldiciennes
femmes habitant au
Manœuvre

hommes
hommes sojaldiciens
hommes habitant au Champ de
Manoeuvre

Descriptif des actions menées dans le tableau de la page 7 :

1 - Accueil des scolaires

(pour chaque action préciser la date de mise en œuvre)

2 - Actions municipales

(pour chaque action préciser la date de mise en œuvre)

3 - Actions caritatives

(pour chaque action préciser la date de mise en œuvre)

4 – Actions pour la santé

(pour chaque action préciser la date de mise en œuvre)

5 – Actions d'insertion

(pour chaque action préciser la date de mise en œuvre)

6 – Autres actions

(pour chaque action préciser la date de mise en œuvre)

3. Aide au fonctionnement

Description de l'action projetée en 2027

Pour l'exercice 2027

Quels arguments, pouvez-vous présenter pour justifier une aide en fonctionnement ?

(en dehors de projets spécifiques à décrire éventuellement en annexe)

ex : perspectives ou pérennisation d'emploi, transports collectifs, charges ou spécificités à préciser...

Projets spécifiques de l'association (à joindre en annexe)

Quels en sont les axes principaux ? :

4. Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) **quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,
.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie que l'association s'engage à faire respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine ainsi qu'à respecter l'ordre public, les exigences minimales de la vie en société et les symboles fondamentaux de la République au sein de mon association. Elle s'engage également à informer par tous moyens, les membres de l'association du contenu de ce contrat (Contrat d'Engagement Républicain) ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- demande une subvention de : €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Fait, le à

Signature

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

5. Pièces à joindre à votre dossier de demande de subvention

Pour une première demande :

1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire. Si l'association est enregistrée dans le RNA (cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
2. La **liste des personnes chargées de l'administration de l'association** régulièrement déclarée (Composition du conseil, du bureau, ...).
3. **Un relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui ont désigné un, notamment celle qui ont reçu annuellement plus de 153.000 euros de dons ou de subventions.
7. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site Internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
8. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
9. Fournir une attestation de la fédération dont votre association dépend notifiant le nombre de vos adhérents
10. **Le PV signé de la dernière AG de votre association**

Pour un renouvellement :

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**. Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire ;
2. La **liste des personnes chargées de l'administration de l'association** régulièrement déclarée si elle a été modifiée.
3. **Un relevé d'identité bancaire de l'association**, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui ont désigné un, notamment celle qui ont reçu annuellement plus de 153.000 euros de dons ou de subventions.
6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site Internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
8. Fournir une attestation de la fédération dont votre association dépend notifiant le nombre de vos adhérents
9. **Le PV signé de la dernière AG de votre association**